

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21872 - 81ÈME ANNÉE

Inauguration samedi 13 septembre

Le port de Sainte-Marie devient Mapérine Port Intercommunal



Une journée d'inauguration était organisée le samedi 13 septembre 2025. Les visiteurs étaient invités à découvrir les nouvelles installations et à profiter d'un programme riche et festif.

À Sainte-Marie, le littoral s'apprête à écrire une nouvelle page de son histoire. Après plusieurs mois de travaux et de concertation, le Port de Sainte-Marie prend une nouvelle envergure et devient officiellement Mapérine Port Intercommunal, sous l'impulsion de la CINOR. Plus qu'un simple changement de nom, cette transformation incarne une ambition : offrir aux habitants du Nord un espace maritime moderne, convivial et tourné vers l'avenir.

Ce nouvel équipement s'inscrit dans une politique volontariste de dynamisation du littoral. Objectif : redonner toute sa place à la mer dans le quotidien des usagers, qu'ils soient plaisanciers, pêcheurs, associations ou simples visiteurs en quête d'un cadre

agréable. Avec ses nouveaux aménagements, Mapérine Port Intercommunal se positionne comme un pôle de loisirs et de rencontres, contribuant au rayonnement de Sainte-Marie et au développement économique et touristique du Nord de l'île.

Tout au long de la journée du samedi, le public pouvait explorer les aménagements repensés, assister à des concerts, participer à des animations variées et partager des moments conviviaux en bord de mer. Le point d'orgue de la fête était le feu d'artifice prévu à 20h, qui illumina le ciel de Sainte-Marie et marquera symboliquement l'entrée de ce port dans une nouvelle dimension.

Avec Mapérine Port Intercommunal, le Nord se dote désormais d'un lieu pensé pour rassembler.

M.M.

Fin de période des financements européens et français

La CGPER alerte : « L'agriculture réunionnaise en sursis : il faut agir maintenant »

À l'heure où s'achèvent les actuels programmes de financements européens et nationaux pour l'agriculture (PAC, PSN, POSEI, ODEADOM...), La Réunion se retrouve face à une échéance cruciale. Les décisions qui seront prises dans les prochains mois pèseront lourdement sur l'avenir de nos filières agricoles et, au-delà, sur notre souveraineté alimentaire.

La CGPER exprime aujourd'hui une profonde inquiétude. Dans l'Hexagone, les discussions sur l'avenir de la PAC et des soutiens publics sont déjà engagées. Mais qu'en est-il pour les départements d'outre-mer ?

Risquons-nous encore une fois de subir des choix européens uniformes, mal adaptés à nos spécificités insulaires ?

La réalité de notre agriculture est alarmante :

- La filière canne est en recul, avec une baisse du tonnage et de la richesse produite.
- Les éleveurs affrontent des contraintes toujours plus lourdes (installations, normes environnementales, hausse des coûts).
- Les filières locales peinent à se structurer face à une concurrence accrue des importations.

Demain, les réformes annoncées pourraient aggraver encore la situation : fusion des fonds européens, recentralisation de leur gestion, réduction de 20 % du budget de la PAC... autant de menaces qui fragiliseraient durablement notre modèle agricole.

Face à ces incertitudes, la CGPER appelle d'urgence à la tenue des États généraux de l'agriculture réunionnaise. Il est temps de construire, avec l'État et les collectivités locales, une nouvelle vision de notre développement agricole :

- pour sécuriser les financements,
- pour défendre la spécificité de nos filières,
- pour assurer une production locale capable de répondre aux besoins de la population,



- pour aller vers une véritable souveraineté alimentaire.

Nous n'avons pas le droit d'attendre que les décisions tombent de Bruxelles ou de Paris sans avoir défendu notre voix. L'agriculture réunionnaise, pilier de notre économie et de notre identité, mérite un avenir durable. C'est aujourd'hui qu'il faut agir.

Jean Michel Moutama
Président de la CGPER

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr
Raymond Vergés

81^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau

2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

« Honorer nos ancêtres et reconquérir notre destin commun »

« Partenariat transcontinental pour une justice réparatrice » : L'Union africaine et la CARICOM unies pour les réparations de l'esclavage

À Addis-Abeba, le 7 septembre 2025, un tournant historique a été franchi. Lors du deuxième Sommet Afrique-CARICOM, l'Union africaine (UA) a annoncé son ralliement à la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour exiger des réparations de la Grande-Bretagne pour les crimes liés à l'esclavage transatlantique. « Nous travaillerons ensemble pour honorer nos ancêtres, élever nos descendants et reconquérir notre destin commun », a déclaré Mahamoud Ali Youssouf, président de la Commission de l'UA. L'appel lancé à Addis-Abeba invite donc à une réflexion élargie : si les Caraïbes et l'Afrique s'unissent pour obtenir justice, La Réunion, département français depuis 1946 mais toujours héritière de ce passé douloureux, ne devrait-elle pas, elle aussi, se saisir de cette dynamique et exiger de la France de payer sa dette ?

Intitulée « Partenariat transcontinental pour une justice réparatrice », la rencontre a mis en lumière la volonté croissante des pays africains et caribéens de parler d'une seule voix. Cette stratégie, amorcée dès 2023 à Accra, vise à obtenir des excuses officielles, la mise en place d'un fonds mondial pour les réparations, ainsi que la reconnaissance juridique de l'esclavage comme violation des droits humains. Le plan en dix points adopté par la CARICOM va au-delà des compensations financières : il inclut la restitution de biens culturels volés par les colonisateurs, des investissements massifs dans l'éducation et la santé, et une réponse spécifique au défi climatique, dont les îles comme La Réunion sont déjà victimes.

Si l'accent est aujourd'hui mis sur la Grande-Bretagne, l'écho de ces revendications résonne bien au-delà. La France, ancienne puissance coloniale et esclavagiste, est elle aussi interpellée. Dans ce débat mondial sur la mémoire et la justice, La Réunion occupe une place singulière. Pendant plus de la moitié de son histoire officielle, l'île a été marquée par l'esclavage, institué dès la colonisation française au XVII^e siècle et aboli seulement en 1848. Des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, arrachés de force à Madagascar, en Afrique orientale ou en Inde, ont bâti, sous la contrainte, la société réunionnaise moderne, ont fait la fortune de la France et de ceux qui devinrent les capitalistes

réunionnais.

Contrairement aux pays caribéens qui s'organisent collectivement pour porter la question des réparations, la mémoire réunionnaise demeure souvent cantonnée aux cérémonies annuelles du 20 décembre, jour de l'abolition. Pourtant, les séquelles sociales, économiques et culturelles de ce système perdurent. Elles rappellent que l'histoire coloniale française ne saurait être dissociée de ce commerce considéré comme crime contre l'humanité ni des souffrances qu'il a engendrées.

L'appel lancé à Addis-Abeba invite donc à une réflexion élargie : si les Caraïbes et l'Afrique s'unissent pour obtenir justice, La Réunion, département français depuis 1946 mais toujours héritière de ce passé douloureux, ne devrait-elle pas, elle aussi, se saisir de cette dynamique ? Reconnaître l'ampleur du traumatisme, envisager des mesures réparatrices, et donner aux descendants d'esclaves les moyens de se réappropriier leur histoire, constituent autant de chantiers qui dépassent la seule question financière.

À travers ce mouvement transcontinental, c'est la voix des peuples longtemps réduits au silence qui s'élève. Elle rappelle que les réparations ne sont pas seulement une affaire d'argent, mais une exigence de justice et de dignité partagée.

M.M.

Oté

Konm di méssyé Macron : Si i aplike la taks Zuckmann, bann zultra-rish lé riskab baré

Mézami zot i koné linpo lé inzist dann la républik franssèz. Bann zultra-rish par rapor zot fortune i pèye mwinnss ké lé zot zinpozab. Sa lé rokoni é lé rokoni ké lé inzist galman mé la pa pou sa k'va aplike la taks mi anparl an-o la..

Donk néna in lékonomist i apèl Zuckmann, la désside fé pass in taks la dsi késtyonn rétablir in pé la zistiss fiskal. Koman li la kalkil sa ? Li la parti rogarde dann bann shif épi li la vi bann zultra rish i débrouyye zot kari pou pèye moïnss zinpo an poursantaz zot rishès... Donk néna in loi an diskission dovan lo Sénat pou mète in taks diféranssyèl konmsa toute bann zinpozab kissoi ultra-rish sansa non va pèye in mèm poursantaz zinpo.

Figuir azot Macron i fé in lémission radio é i domann la sokrètèr la CGT poz ali inn-dé késtyon ; lo madam i ariv épi el i poz son késtyon dsi la taks diféransyèl ni sorte an parlé ; Lo Prézidan rouz konm in kok i domann lo madam kossa v'arivé si i aplike la taks zucmann.. Lo madam i réponn i ariv ar pa arien pars sa va raporte l'éta 25 milyar l'éro an pliss shak ané..

Macron an kolèr mi di azot i di non ! Bann ultra-rish va baré !

Mi koné listoir la franss é sa i fé panss amwin la guèr avèk la Prusse dann bann zané 1870-1871 kan la franss la pèrde épi san konté bann tériroir in sorte l'amande 5 milyar fran or pou done lo vinkèr troizan d'suite.kossa l'arivé figuire azot ?ébin bann franssé la vann zot bijou épi la ède gouvèrnman péyé.

In ot tan, in ote manyèr ! Bann rish la bien shanjé finalman. A bon antandèr salu !

Justin